

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.11.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit : DOBOL AT special guêpes****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Emploi de la substance / préparation** Produit biocide insecticide (TP18)**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur / fournisseur :**

Kwizda Agro GmbH

Universitätsring 6, A-1010 Wien

Service chargé des renseignements : Kwizda Biocides, E-Mail: regulatory@kwizda-france.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre antipoison de Paris, Tel : +33 (0)1 40 05 48 48

ORFILA (INRS) 01 45 42 59 59 (accès au centre anti poison le plus proche)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS09

Mention d'avertissement néant**Mentions de danger**

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans les containers appropriés conformément à la réglementation locale en vigueur.

2.3 Autres dangers**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.11.2022

Nom du produit : DOBOL AT special guêpes**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description :** Liquide de contact insecticide à base d'acétamipride (2 g/l), d-tétraméthrine (1 g/l) et PBO (4 g/l)**Composants dangereux :**

CAS: 51-03-6 EINECS: 200-076-7	butoxyde de pipéronyle Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335, EUH066	0,4%
CAS: 135410-20-7 Numéro index: 608-032-00-2	acétamipride Acute Tox. 3, H301; Repr. 2, H361d; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) ATE: DL50 oral: 140 mg/kg	0,2%
CAS: 1166-46-7 EINECS: 214-619-0 Numéro index: 607-728-00-3	d-tétraméthrine Carc. 2, H351; STOT SE 2, H371; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Acute Tox. 4, H302	0,1%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales :**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation : Aller respirer à l'air libre, consulter un médecin en cas de troubles.**Après contact avec la peau :**

Rincer avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Laver les vêtements souillés avant réutilisation.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion :

Rincer la bouche. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente ou convulsive.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction :** Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz (oxydes de carbone, oxydes d'azote) en cas d'échauffement ou d'incendie.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.11.2022

Nom du produit : DOBOL AT special guêpes**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité :***Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.**Si nécessaire porter un appareil de protection respiratoire autonome et, selon la taille de l'incendie, porter des vêtements de protection complets.***Autres indications***Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.**Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence***Respecter les consignes de sécurité. Porter des vêtements de sécurité appropriés (voir rubrique 8).**Eviter le contact avec les yeux et de la peau.**Eloigner les personnes non protégées.***6.2 Précautions pour la protection de l'environnement***Ne pas rejeter dans les égouts ou dans les eaux de surface ou souterraines.**En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.***6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage***Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, absorbant universel, sciure).**Verser dans des contenants refermables et étiquetés et ensuite éliminer conformément aux règlements.**Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent. Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.***6.4 Référence à d'autres rubriques***Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir la rubrique 8.**Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger***Respecter les précautions d'emploi figurant sur les emballages. Suivre le mode d'emploi.**Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.**Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.***Préventions des incendies et des explosions :** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :***Ne conserver que dans l'emballage d'origine.**Éviter une exposition directe au soleil. Protéger contre le gel.***Indications concernant le stockage commun :***Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.***Autres indications sur les conditions de stockage :***Interdire l'accès aux enfants et aux animaux domestiques.**Refermer le bouchon après utilisation.**Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.**Stocker le produit en position verticale.*

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.11.2022

Nom du produit : DOBOL AT special guêpes**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Utiliser seulement selon les instructions.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL:

Butoxyde de pipéronyle (CAS 51-03-6) :

Travailleur, DNEL, exposition à long terme - effets systémiques , inhalation 1,6 mg/m³

Travailleur, DNEL, exposition à long terme - effets systémiques , dermale 0,443 mg/kg pc/jour

Consommateur, DNEL, exposition à long terme - effets systémiques , oral 0,221 mg/kg pc/jour

Consommateur, DNEL, exposition à long terme - effets systémiques , inhalation 0,388 mg/m³

Consommateur, DNEL, exposition à long terme - effets systémiques , dermale 0,221 mg/kg pc/jour

PNEC:

Butoxyde de pipéronyle (CAS 51-03-6) :

Eau douce 0,00148 mg/l, eau de mer 0,000148 mg/l

Sédiment : eau douce 0,043 mg/kg, eau de mer 0,0043 mg/kg

Station d'épuration 2,89 mg/l, compartiment terrestre 0,111 mg/kg poids sec

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Eviter tout contact inutile avec le produit. Avoir une bonne hygiène personnelle.

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les laver bien avant de les réutiliser.

Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection des mains :

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374) recommandés

Laver les gants après contamination. Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Matériau des gants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage : Lors de manipulation adéquate pas nécessaire.

Protection du corps : Le port de vêtement de protection est conseillé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.11.2022

Nom du produit : DOBOL AT special guêpes**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme :	Liquide
Couleur :	Laiteux
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non disponible.
Inflammabilité :	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Non disponible.
Point d'éclair :	Non disponible.
Température d'inflammation :	Non disponible.
Température de décomposition :	Non disponible.
pH :	4 - 6
Viscosité cinématique :	Non disponible.
Solubilité l'eau :	Soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible.
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Densité :	≈ 1 g/ml
Densité de vapeur relative :	Non disponible.

9.2 Autres informations

Propriétés explosives :	Non disponible.
Propriétés comburantes :	Non disponible.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	pas pertinent
Aérosols	pas pertinent
Gaz comburants	pas pertinent
Gaz sous pression	pas pertinent
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	pas pertinent
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	pas pertinent
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	pas pertinent
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.11.2022

Nom du produit : DOBOL AT special guêpes**10.2 Stabilité chimique** Stable dans son emballage d'origine et conditions normales de stockage.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications.

10.4 Conditions à éviter Eviter les températures extrêmes et l'exposition directe au soleil.**10.5 Matières incompatibles** Eviter tout contact avec d'autres produits chimiques.**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification :**

Aucune donnée n'est disponible concernant la préparation elle-même.

CAS: 135410-20-7 acétamipride

oral	DL50	140 mg/kg (ETA)
dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (rat) (OCDE 402)
inhalatoire	CL50/4h	> 1,15 mg/l (rat) (OCDE 403)

CAS: 1166-46-7 d-tétraméthrine

oral	DL50	1.050 mg/kg (souris)
dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (rat)
inhalatoire	CL50/4h	> 1,18 mg/l (rat)

CAS: 51-03-6 butoxyde de pipéronyle

oral	DL50	4.570 mg/kg (rat) (OCDE 401)
dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (lapin) (OCDE 402)
inhalatoire	CL50/4h	> 5,9 mg/l (rat) (OCDE 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Acétamipride:

Test d'Ames: négatif, Test d'aberration chromosomique: positif (D20=10,6 mg/ml)

Micronucleus test (souris): négatif, Etude UDS: négatif

d-tétraméthrine, rat : négatif

Cancérogénicité Acétamipride, rat/souris: négatif**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité développementale Acétamipride, rat/lapin: négatif**Tératogénicité** Acétamipride, rat/souris: négatif

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.11.2022

Nom du produit : DOBOL AT special guêpes
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë à chronique

Acétamipride:

DSENO/2 ans : 7,1 mg/kg pc/jour (rat, mâle) ; 8,8 mg/kg pc/jour (rat, femelle)

DSENO/1,5 an : 20,3 mg/kg pc/jour (souris, mâle) ; 25,2 mg/kg pc/jour (souris, femelle)

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien : Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique:

Il n'y a pas d'information écotoxicologiques pour la préparation.

CAS: 135410-20-7 acétamipride
CL50/96h > 100 mg/l (truite arc-en-ciel, *Oncorhynchus mykiss*) (OCDE 203)CE50/48h 0,024 mg/l (mouche arlequin, *Chironomus riparius*)49,8 mg/l (puce aquatique, *Daphnia magna*) (OCDE 202)CEr50/72h > 98,3 mg/l (algue, *Desmodesmus subspicatus*) (OCDE 201)CSEO/28j 5 µg/l (mouche arlequin, *Chironomus riparius*)
CAS: 1166-46-7 d-tétraméthrine

CL50/96h 0,01 mg/l (poisson)

CE50/48h 0,11 mg/l (puce aquatique, *Daphnia magna*)
CAS: 51-03-6 butoxyde de pipéronyle
CL50/96h 3,94 mg/l (*Cyprinodon variegatus*) (OCDE 203)CE50/48h 0,51 mg/l (puce aquatique, *Daphnia magna*) (OCDE 202)CE50/72h 3,89 mg/l (algue, *Selenastrum capricornutum*) (OCDE 201)CSEO 0,18 mg/l (tête de boule, *Pimephales promelas*) (EPA OPP 72-4)CSEO/72h 0,824 mg/l (algue, *Selenastrum capricornutum*) (OCDE 201)CSEO/21j 0,03 mg/l (puce aquatique, *Daphnia magna*) (EPA OPP 72-4)
12.2 Persistance et dégradabilité

Acétamipride: pas facilement biodégradable.

d-tétraméthrine : difficilement biodégradable ; photodégradable.

Butoxyde de pipéronyle : pas facilement biodégradable (OCDE 301D)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Acétamipride: pas de potentiel de bioaccumulation.

d-tétraméthrine : non bioaccumulable ; coefficient de partage : 4,35

Butoxyde de pipéronyle : log Kow 4,8 (pH 6,5 ; OCDE 117), BCF 91 - 260 - 380 (OCDE 305E)

12.4 Mobilité dans le sol Butoxyde de pipéronyle : faiblement à modérément mobile

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.11.2022

Nom du produit : DOBOL AT special guêpes

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après le Rapport des Autorités Compétentes (CAR, Août 2018, Règlements (UE) N°525/2012 et N°2018/1129), l'acétamipride remplit les critères vP et T.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Ne pas rejeter le produit non utilisé dans un évier ou des toilettes, éliminer les résidus par apport en déchèterie.

Catalogue européen des déchets 02 01 08: Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés

Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne pas réutiliser les emballages vides, mise au rebut des déchets conformément aux prescriptions locales.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR

UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (butoxyde de pipéronyle, d-tétraméthrine)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

Étiquette

9

14.4 Groupe d'emballage

ADR

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Marquage spécial (ADR) :

Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler)

:

90

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.11.2022

Nom du produit : DOBOL AT special guêpes**14.7 Transport maritime en vrac conformément****aux instruments de l'OMI****"Règlement type" de l'ONU:**

non applicable

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE
DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(BUTOXYDE DE PIPÉRONYLE, D-TÉTRAMÉTHRINE),
9, III**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique**Prescriptions nationales -****Informations supplémentaires**

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Ce mélange n'entre pas dans le champ d'application du règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ce mélange n'entre pas dans le champ d'application du règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants.

Ce mélange n'entre pas dans le champ d'application du règlement (UE) N° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ce mélange ne fait pas l'objet de dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Indications complémentaires

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008: Méthode de calcul

Acronymes et abréviations

CLP : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

N° CAS : numéro du Chemical Abstract Service

EINECS : Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire

GHS (SGH) : système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

ETA: estimation de la toxicité aiguë (ATE)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 18.11.2022

Nom du produit : DOBOL AT special guêpes

*CL50 : concentration létale pour 50% d'une population test**DL50: dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne)**CE50 : concentration d'effet pour 50%**CEr50: concentration induisant un effet sur le taux de croissance de 50 % de la population**CSEO : concentration sans effet observé (No Observed Effect Concentration, NOEC)**DSENO : dose sans effet nocif observé (No Observed Adverse Effect Level, NOAEL)**vPvB : très persistant et très bioaccumulable**PBT : persistant, bioaccumulable et toxique**ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route**Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2**Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2**STOT SE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2***Données modifiées par rapport à la version précédente -**
